

**PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE
ISOLANT SOUS CHAPE
IKO ENERTHERM CHAPE TG**



PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE ISOLANT SOUS CHAPE IKO ENERTHERM CHAPE TG

Généralité

Ce document n'a pas pour but de se substituer aux référentiels techniques actuellement en vigueur et cité ci-après. Ce guide est un résumé de ces textes pour aider à la compréhension de cette technique. Le NF DTU 26.2 Travaux de bâtiment – Chapes et dalles à base de liants hydrauliques comporte 3 parties.

- **Partie 1-1** : Cahier des clauses techniques types (Mai 2015) ;
- **Partie 1-2** : Critères généraux de choix des matériaux ;
- **Partie 2** : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Cahier des clauses administratives spéciales types.

Le NF DTU 26.2 renvoie au NF DTU 52.10¹ pour la description de la mise en œuvre de la sous-couche isolante (IKO enertherm CHAPE TG).

Les locaux visés sont à faibles sollicitations sans siphons de sol à l'exception de la mise en œuvre des douches de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs telle que décrite par le guide du CSTB correspondant.

1. Support

Élément porteur de type (se reporter au § 6.1 du NF DTU 52.10 P1-1) :

- Dallage sur terre-plein ;
- Dalle pleine en BA (Béton Armé) ;
- Dalle pleine en BP (Béton Précontraint) ;
- Planchers en béton coulé sur bacs aciers collaborants avec continuité sur appuis ;
- Plancher constitué de dalles alvéolées en BP ou BA avec dalles collaborante rapportée en BA, avec continuité sur appuis ;
- Plancher nervuré à poutrelles et entrevous à poutrelles en BA ou BP : à entrevous de coffrage avec dalle de répartition complète coulée en œuvre.

Planéité de :

- 3 mm sous la règle ou moyen d'un appareil de mesure électronique de 2 m ;
- 2 mm sous la règle de 0,20 m dans le cas où l'épaisseur du IKO enertherm CHAPE TG est ≥ 5 mm (superposé ou non).

Si le support ne respecte pas ces conditions, un enduit de sol² conforme au §3 du NF DTU 52.10 P1-2 (CGM) doit être appliqué sur élément porteur.

2. Ravoilage :

Les types de ravoilages compatibles (cf. § 4.2 du NF DTU 52.10 P1-2 (CGM)) avec l'IKO enertherm CHAPE TG sont :

- Ravoilage de type C³ ;
- Ravoilage de type D⁴ ;
- Ravoilage de type E⁵.

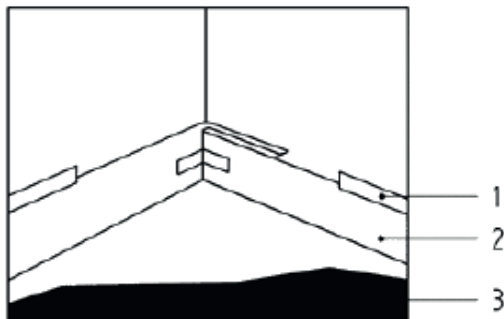
La mise en œuvre du ravoilage permet d'y incorporer les canalisations et/ou fourreau horizontaux. L'épaisseur minimale du ravoilage doit être telle que la génératrice supérieure de la canalisation (ou du fourreau) du plus grand diamètre incorporé, tangente le nu du ravoilage (se reporter au § 8 pour les cas des canalisations / fourreaux verticaux).

3. Couche de désolidarisation :

Cette couche est un film de polyéthylène d'épaisseur 150 µm au moins ou un film de nature différente mais présentant les mêmes performances.

Cette couche est obligatoire seulement dans le cas où l'ouvrage sus-jacent est un plancher non-chauffant (exemple : dallage sur terre-plein...).

Elle est déroulée sur l'ensemble de la surface avec un recouvrement entre lés d'au moins 10 cm et est maintenu par des bandes adhésives.



Légende

- 1 - Bande adhésive
- 2 - Relevé de la couche de désolidarisation recouvrant la bande périphérique
- 3 - IKO enertherm CHAPE TG

Schéma 1 : Mise en œuvre de la couche de désolidarisation

4. Bande périphérique :

C'est une bande compressible d'épaisseur minimum :

- 5 mm dans le cas de plancher chauffant ;
- 3 mm dans les autres cas.

Elle doit être mise en place en périphérie et permet de désolidariser les éléments verticaux :

- Parois verticales ;
- Pieds d'huisserie et seuil ;
- Toutes émergences.

Elle peut comporter un rabat adhésif ou non. La mise en œuvre diffère lorsque cette bande est adhésive ou non :

- Bande non-adhésive : elle est maintenue par l'IKO enertherm CHAPE TG (schéma 2) ;
- Bande adhésive : elle peut être posée après l'IKO enertherm CHAPE TG et est maintenue par l'adhésif (schéma 3).

Elle doit partir du support et dépasser d'au moins 2 cm la surface finie (revêtement de sol compris) avant d'être arasée.

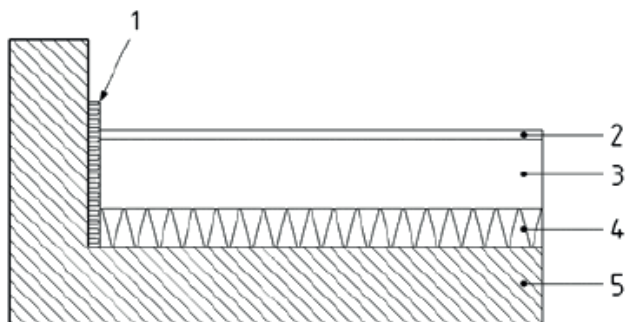


Schéma 2 : Mise en œuvre dans le cas où la bande est non-adhésive

Légende

- 1 - Bande périphérique sans retour adhésif
- 2 - Revêtement de sol
- 3 - Chape ou dalle ou mortier de scellement
- 4 - IKO enertherm CHAPE TG
- 5 - Élément porteur

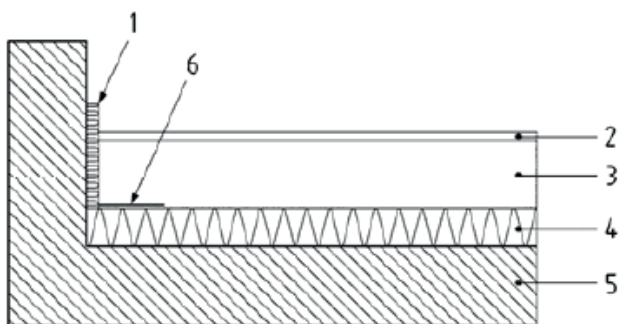


Schéma 3 : Mise en œuvre dans le cas où la bande est adhésive

Légende

- 1 - Bande périphérique avec retour adhésif
- 2 - Revêtement de sol
- 3 - Chape ou dalle ou mortier de scellement
- 4 - IKO enertherm CHAPE TG
- 5 - Élément porteur
- 6 - Retour adhésif de la bande périphérique

5. IKO enertherm CHAPE TG :

Mise en œuvre :

Les panneaux sont rainurés sur les quatre côtés. Ils sont mis en place en partant d'un angle du mur opposé à l'entrée de la pièce, languettes apparentes vers l'intérieur de la pièce et rainures non visibles arasées le long des murs, de façon à présenter un bord droit en appui sur la bande périphérique. Les derniers panneaux aux extrémités sont coupés 3 mm à 5 mm plus larges et emboîtés en force.

IKO enertherm CHAPE TG :

Les panneaux isolants IKO enertherm CHAPE TG sont certifiés ACERMI pour la « spécification pour application sol ».

Spécifications pour application SOL

Épaisseurs (mm)	Classement
de 30 à 105	SC a2 Ch
de 110 à 140	SC a3 Ch

Les panneaux IKO enertherm CHAPE TG :

- Peuvent supporter une charge d'exploitation admissible de 500 daN/m² (revendication de la classe a) ;
- Sont compatibles avec un sol chauffant (revendication de la classe Ch).

Mise en œuvre :

Les panneaux isolants IKO enertherm CHAPE TG peuvent être superposés en respectant les critères suivants :

- L'addition des indices du facteur « a » doit rester inférieur ou égale à 4 ;
- L'ouvrage réalisé au-dessus de deux sous-couches isolantes superposées (chape ou dalle flottantes ou carrelage scellé) doit répondre aux spécifications de la classe SC2 (se reporter au § 6).

6. Chapes et dalles désolidarisées ou flottantes :

Les épaisseurs des chapes ou dalles sont définies dans le tableau 1 (ci-dessous).
Le mortier ou le béton est étalé sur l'IKO enertherm CHAPE TG, damé puis réglé et taloché et éventuellement lissé suivant l'état de surface désiré.

Classe de l'isolant	Chape ou dalle	
	Épaisseur	Treillis soudé ou fibres
SC1 de 30 à 105	$e_{\text{ nominale}} \geq 5 \text{ cm}$ sans être localement inférieure à 4 cm	Non nécessaire
SC2 de 110 à 140	$e_{\text{ nominale}} \geq 6 \text{ cm}$ sans être localement inférieure à 4,5 cm	Non nécessaire

Tableau 1 : Epaisseur de la chape ou dalle en fonction de la classe de l'isolant

Cas de la pose en plusieurs lits :

L'épaisseur de la chape est par défaut de 6 cm minimum (équivalant à la classe SC2) quand bien même les 2 panneaux isolants superposés revendiquent un classement SC1.

7. Revêtement sol :

Le revêtement de sol est posé sans enlever la bande périphérique de façon à éviter tout contact avec les parois verticales.

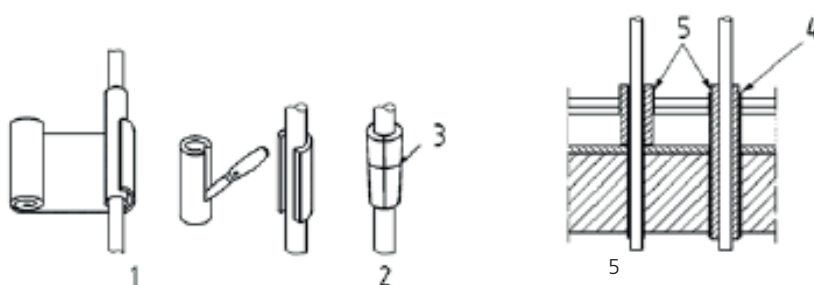
Cas des plinthes⁶ : Se reporter au § 9.3 du NF DTU 52.10.

8. Autres points singuliers :

Fourreaux ou canalisations verticales : se reporter au §9.3 du NF DTU 52.10.

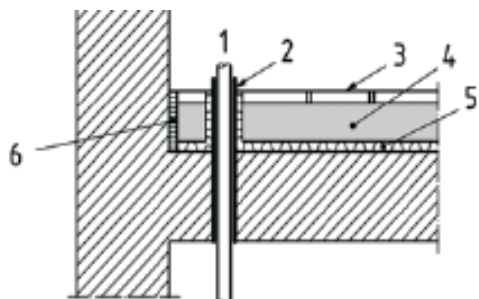
Pour les canalisations verticales, deux cas sont à envisager :

- Les canalisations sont déjà en place. Elles sont désolidarisées comme indiqué sur le schéma 4 ;
- Les canalisations sont mises en place après réalisation de la chape ou de la dalle. Dans ce cas, la responsabilité de la fonction acoustique n'incombe pas à l'entreprise réalisant la chape ou la dalle.



Légende

- 1 - Solution 1
- 2 - Solution 2
- 3 - Frette
- 4 - Bande périphérique
- 5 - Après la pose du revêtement d'usure, agrafer l'habillage du fourreau ou de la canalisation



Légende

- 1 - Canalisation
- 2 - Fourreau
- 3 - Carrelage
- 4 - Chape ou dalle flottante
- 5 - IKO enertherm CHAPE TG
- 6 - Bande périphérique

Schéma 4 : Exemple de désolidarisations de fourreaux ou canalisations

- 1** NF DTU 52.10 : Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé
- 2** Les enduits de sol sont des enduits industriels utilisés pour améliorer l'état de surface du support. Ils doivent être conformes à la norme NF EN 13813.
On distingue les enduits de :
 - Lissage à appliquer entre 1 mm et 3 mm d'épaisseur ;
 - Ragréage autolissant à appliquer entre 3 mm et 10 mm d'épaisseur ;
 - Dressage dont l'épaisseur est supérieur à 10 mm.

NOTE :

La certification « Certifié CSTB Certified » ou son équivalent dans les conditions indiquées dans l'Avant-propos commun vaut la preuve de la conformité du produit aux exigences du présent document.

- 3** Composition : Lit de sable stabilisé par 100 kg minimum de liant hydraulique par mètre cube de sable. Epaisseur maximale : 4 cm
- 4** Mortier maigre dosé à environ 200 kg de ciment ou 325 kg de chaux hydraulique par mètre cube de sable. Epaisseur maximale 6 cm.
- 5** Mortier de ciment dosé à environ 325 kg par mètre cube de sable. Epaisseur maximale 5 cm
- 6** Les plinthes sont posées sur le support vertical :
 - Soit en rabattant la bande périphérique sous la plinthe et en la coupant au ras de celle-ci une fois posée;
 - Soit en ménageant, après découpe de la bande périphérique, un espace de quelques millimètres par rapport au sol fini de façon à assurer une désolidarisation complète ;
 - Soit à l'aide d'un profilé spécifique.

Pour le remplissage du joint entre la plinthe et le revêtement, il convient de se référer au texte de mise en œuvre du revêtement considéré.